

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JANVIER 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 24/01/2017

Le 30 janvier 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Yann GALLAY

OBJET : TRANSPORT- Accessibilité des arrêts de bus en commun des réseaux Saônibus et Cars de l'Ain

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'espace et des Transports, rappelle au Conseil que dans le cadre de son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée, la CCDSV a identifié 72 arrêts à rendre accessibles et les travaux sont programmés sur 6 ans avec une liste de dérogation pour les impossibilités techniques avérées.

13 arrêts de bus ont été programmés en 2016, première année de réalisation des travaux de mise en accessibilité.

Certains arrêts de bus du réseau Saônibus communs au réseau départemental, ont été intégrés dans l'agenda d'accessibilité programmée des transports du Département de l'Ain et inversement pour celui de la CCDSV.

Pour les arrêts utilisés par les deux autorités organisatrices de la mobilité, la CCDSV et le Conseil départemental de l'Ain, il convient de répartir équitablement entre ces deux entités la prise en charge de cette mise en accessibilité dans la cadre d'une convention.

Cette convention prévoit que la CCDSV assurera la maîtrise d'ouvrage de la mise en accessibilité de 2 arrêts communs en 2016 pour un montant estimé à 11 815 € TTC décomposé ainsi :

- Arrêt Beluison Nord – Trévoux : 10 255 € TTC
- Arrêt Combattants Nord et Sud – Trévoux : 1 560 € TTC

Le Conseil départemental de l'Ain contribuera à ces travaux pour un montant forfaitaire de 50 %, soit 5 907.50 € TTC.

Le bureau a donné un avis favorable à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention relative aux travaux de mise en accessibilité des 2 arrêts de bus communs aux réseaux Saônibus et Cars de l'Ain pour l'année 2016, à savoir arrêt Beluison Nord et arrêt Combattants Nord et Sud ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 3 FEV. 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170130-2017C07-TR
Affichage le : **- 3 FEV. 2017**

A Trévoux, le 30 janvier 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

